



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 5, numéro 11

Janvier-Mars 2022

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

ISOMORPHISMES DU SYSTEME LEOPOLDIEN : RESILIENCE ET PERPETUITE AUX SYSTEMES POST-LEOPOLDIENS

Nicolas KABENGELE KABALA

Chef de Travaux au Département des Sciences Politiques et Administratives à l'Université
Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC et Doctorant en Sciences Politiques et Administratives

RESUME

Il est question dans cet article d'étudier et démontrer les similitudes, des isomorphismes qui existent dans le système léopoldien et post-léopoldien au Congo Kinshasa.

A l'époque léopoldienne, le pays était considéré comme une propriété privée du roi des Belges Léopold II. Il a donc fait, en d'autres termes, une compagnisation de l'Etat pour exploiter et satisfaire ses besoins individuels et égoïstes à la place des intérêts du peuple et du pays.

Cette manière de faire, a été perpétuée par différents régimes qui se sont succédé après l'indépendance en commençant par celui de Kasa-Vubu, Mobutu, LD Kabila et celui de Kabila, même mode opératoire de l'accession au pouvoir, dans la gestion et dans la perte du pouvoir politique. Rien de différent, rien que la perpétuation ou la pérennisation du système léopoldien, aucune résilience mais plutôt l'Etat-compagnie continu à extraire les minerais et autres ressources naturelles au profit d'eux-mêmes ou les sociétés multinationales pendant que le peuple croupi dans la misère extrême.

Mots-clés : *isomorphisme, système léopoldien, système post-léopoldien, RDC.*

SUMMARY

It is a question in this article of studying and dismantling the similarities, of the isomorphisms which exist in the Leopoldian and post-Leopoldian system in Congo Kinshasa.

In the Leopoldian era, the country was considered a private property of the King of the Belgians Leopold II. He therefore made, in other words, a compaignisation of the State to exploit and satisfy his individual and selfish needs instead of the interests of the people and the country.

This way of doing things has been perpetuated by different regimes which succeeded each other after independence, starting with that of Kasa-Vubu, Mobutu, LD Kabila and that of Kabila, the same modus operandi for accession to power, in the management and in the loss of political power. Nothing different, nothing but the perpetuation or perpetuation of the Leopoldian system, no resilience but rather the company-state continues to extract minerals and other natural resources for the benefit of themselves or multinational corporations while the people languish in extreme misery.

Keywords : *isomorphism, Leopoldian system, post-Leopoldian system, RDC.*

INTRODUCTION

Dans cette dissertation scientifique, il va s'agir d'analyser les similarités des systèmes politiques qui se sont succédé au Congo-Kinshasa. Notre réflexion consiste d'aller au-delà des principes d'organisation et de gestion qui ont dicté leurs différentes gouvernances ; comprendre comment ces différents systèmes politiques obéissaient aux principes de résilience et de rebondissement ; les acteurs de ces systèmes parvenaient-ils à intégrer les risques et les incertitudes dans la gestion de l'Etat contre des éventuels perturbateurs, ou encore ces acteurs parvenaient-ils à déployer des mécanismes d'adaptation ou de fonction des fluctuations au fin de développer la résilience et de ce fait perpétuer la nature originale de l'Etat-Léopoldien au Congo-Kinshasa, qui semble être un Etat-compagnie.

Pour ce faire, c'est au travers des isomorphismes de ces différents systèmes politiques congolais et du point de vue de la prise de pouvoir, son but et de sa perte ou transmission que nous allons comprendre la survivance de l'Etat-compagnie instauré par Léopold II.

Plusieurs années après, on constate qu'en Afrique et particulièrement au Zaïre (RD Congo) ; quand bien même on peut connaître partiellement ce qu'on produit, et comment on le produit, nul ne sait effectivement pour qui

l'Etat produit car le peuple ne se retrouve guère. La production semble être pour une seule catégorie ; les privilégiés (nationaux et/ou étrangers) ce qui fait de l'Etat congolais une compagnie, dont les dividendes appartiennent à son (ses) propriétaire (s).

La logique de ce mode de gouvernance des ressources naturelles, contribue à la désarticulation géo-économique du pays en désorganisant divers pôles et espaces territoriaux pour le seul besoin d'exploitation et d'extraversion, sans aucune ambition de transformation et le développement endogène de la RDC afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Cette confiscation de dividende national, fait que la nature de l'Etat au Congo-Kinshasa reste compagnie ou Léopoldienne sans avoir une résilience avec un système des prédateurs au détriment de la communauté autochtone.

Par isomorphisme, nous considérons les pouvoirs politiques qui se sont succédé en RDC comme de corps isomorphes. Ils se remarquent par la parenté dans leur fonctionnalité et ont tendance à se remplacer mutuellement dans leur formation de systèmes léopoldien et post-léopoldiens.

I. ISOMORPHISMES LEOPOLDIENS DU POINT DE VUE DE MODE DE PRISE DU POUVOIR

I. 1. De la prise de pouvoir sous Léopold II

L'idée de contrôler de plus des territoires possibles a toujours hanté le Roi Léopold II de Belgique. Etant témoin oculaire de l'insuccès de son père dans les efforts pour avoir des colonies au Brésil, en Abyssinie (Ethiopie), en Guinée, en Asie, etc., il a hérité de son père sa passion pour des colonies outre-mer. Et son dernier espoir se fixa en Afrique noire, inexplorée.¹

Toutes ces visées impérialistes seront couvertes des beaux prétextes humanitaires tels que la lutte contre l'esclavage, contre les maladies

¹ LICHTELDE, *Léopold II*, éd. Universitaires, Bruxelles, 1947, p. 78.

tropicales et pour l'introduction de la civilisation au centre du continent d'Afrique.²

Au demeurant, après sa victoire à la conférence de Berlin, la reconnaissance de Léopold II, comme souverain d'un autre Etat que la Belgique était en opposition avec l'article 62³ de la Constitution belge, laquelle stipulait : « le roi ne peut être en même temps chef d'un autre Etat sans l'assentiment des Chambres. C'est le colonel Strauch qui assurait son intérim et à qui, il avait accordé pleins pouvoirs.

En effet, la Chambre des représentants et le Sénat belge lui ont autorisé à devenir souverain du nouvel Etat à titre personnel après la révision de l'article 62 de la Constitution belge.

L'assentiment fut obtenu les 28 et 30 Avril au parlement belge et par l'arrêté royal du 29 mai 1885. Il changea du même coup l'AIC en EIC. Cet acte unilatéral de la création d'un Etat « compagnie » constituait un tournant dans l'histoire de l'Etat Indépendant du Congo.⁴

L'Etat Indépendant du Congo proclamé officiellement sous la forme de « l'union personnelle », c'est-à-dire, engageant Léopold II seul, le roi des Belges devenait *ipso facto* souverain du nouvel Etat à titre individuel.

Ascherson Neel⁵ confirme, qu'il avait songé d'abord à se faire appeler « Empereur du Congo », mais il prit le simple titre de Roi souverain.

Sur place au Congo, il revient à l'anglais Francis de Winton, Administrateur général et successeur de Stanley de notifier la naissance de l'EIC, le 1^{er} juillet 1885 et de dresser le drapeau bleu frappé d'une étoile jaune à Vivi, la première capitale, le 19 juillet.

² NGUYA NDILA C., *Indépendance de la RDC et les engagements antérieurs*, UNIKIN, Kinshasa, 1971, p.41.

³ Lire à ce sujet la constitution belge.

⁴ CATTIER F., *Droit et administration de l'Etat Indépendant du Congo*, éd. Larcier, Bruxelles, 1898, p. 134

⁵ ASCHERSON N., *The king Incimprated, Leopold II In the age of trusts*, Garden city N.Y. Doubleday, 1964, p. 39.

Ainsi naissait un des Etats particuliers que le monde ait eu à engendrer ; Etat souverain sans citoyen, avec un monarque qui s'est imposé par la force et qui n'a jamais mis ses pieds dans son royaume, mais qui imposa un appareil étatique du type tortionnaire et non démocratique.

I. 2. De la prise de pouvoir sous Congo belge

A la suite de nombreuses réactions de grandes puissances et des milieux d'affaires Belges contre l'absolutisme du Roi souverain Léopold II, ce dernier se trouvait devant un dilemme, la Belgique avait donné dorénavant, par testament de son Roi, le droit d'annexer à son territoire national les possessions congolaises (son Etat-compagnie).

Pour raison de perpétuation de l'Etat-compagnie, le Congo fut légué à la Belgique. On voit au travers ce choix, les caprices juridiques légendaires du Roi Marchand, dictées par les visées économiques d'appropriation privatrice de dividende national. C'est ainsi, pouvait-il faire gager, hypothéquer le Congo/Kinshasa comme un bien privé et personnel, tel que renseigné par le testament du Roi souverain conçu en ces termes et ne demande aucun commentaire⁶ :

'Nous, Léopold II, Roi des Belges, Souverain de l'Etat Indépendant du Congo, voulant assurer à notre patrie bien-aimée les fruits de l'œuvre que depuis de longues années, nous poursuivons dans le continent africain avec le concours généreux et dévoué de beaucoup de Belges ; convaincu de contribuer ainsi à assurer à la Belgique, si elle le veut, les débouchés indispensables à son commerce et à son industrie et d'ouvrir à l'activité de ses enfants des voies nouvelles ; déclarons, par les présentes, léguer et transmettre, après notre mort, à la Belgique tous nos droits souverains sur l'Etat Indépendant du Congo, tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations, conventions et traités intervenus depuis 1884 entre les puissances étrangères d'une part, l'Association Internationale du Congo et l'Etat Indépendant du Congo d'autre part, ainsi que tous biens et avantages attachés à cette souveraineté.

⁶ NZEZA K. J.P., *Léopold II le plus grand chef d'Etat de l'histoire du Congo*, L'Harmattan, Paris, 2018, p. 29.

Ce testament deviendra une réalité juridique du vivant de son auteur le 3 Novembre 1908, malgré sa réticence qui aurait souhaité prolonger son règne absolu sur l'EIC, jusqu'à sa mort.

En somme, nous soulignons que la reprise du Congo par la Belgique marque à la fois un changement et une continuité par rapport à l'Etat Indépendant du Congo. Et une fois de plus, le peuple congolais ne sera pas impliquer dans ce changement de maître, il va devoir faire face à un nouveau pouvoir qui s'imposera sur lui.

I. 3. De la prise du pouvoir sous Joseph Kasa-Vubu

Sous la pression des événements survenus aussi bien sur le plan interne de l'administration du Congo Belge que sur le plan international, le pouvoir colonial devenait obséder par l'idée de résilience et de perpétuer l'Etat Léopoldien au Congo-Kinshasa. C'est ainsi, d'une manière spectaculaire, on fera appel à la politique d'institutionnaliser une catégorie spéciale des Congolais modérés, qui pourrait servir d'intermédiaire ; d'autre part, le gouvernement belge créera un statut unique pour les fonctionnaires blancs et noirs, quand bien même le niveau légal ne correspondait pas au fonctionnement réel. Car, si théoriquement les Congolais étaient admis à occuper des positions supérieures dans l'administration coloniale, pratiquement les exigences de scolarité universitaire, de concours spéciaux au niveau de service de recrutement, leur fermaient encore l'accès à ces positions comme l'atteste Brauch George.⁷

Suite au refus de l'administration locale d'autoriser la tenue d'une réunion politique de l'ABAKO, le 4 janvier 1959, et suite à la révolte populaire qui s'en est suivi, la Belgique, malgré elle, a été déterminée à précipiter le transfert du pouvoir, en s'écartant des principes graduels et progressifs contenus dans la déclaration du 13 janvier 1959. La motivation reste ici simple. Etant dans l'optique d'une résilience et d'une perpétuation, la stratégie nouvelle à adopter pour cette fin par la Belgique était ce qu'on appelait le "processus intégratif" qui, en réalité était un processus de résilience et de perpétuation pour maintenir la compagnisation de l'Etat au

⁷ BRAUCH G., *Belgian Administration in the Congo*, Oxford University Press, London, 1961, p. 30.

Congo-Kinshasa au travers des autochtones eux-mêmes. Il faut assurer la collaboration active de la classe des évolués qui, progressivement est restée liée à la Belgique.

Dans la mesure où les évolués seraient acquis à l'idée de la communauté intégrée belgo-congolaise, les Belges n'auraient plus rien à craindre en leur donnant des responsabilités supérieures. Les énergies de tous les milieux coloniaux étaient désormais concentrées à s'attirer la bienveillance des évolués, leurs futurs collaborateurs dans l'œuvre de la résilience et la perpétuation des pratiques d'appropriation privatrice de dividende national.

Sous le contrôle des milieux d'affaires belges et du parlement belge, les négociations pour le transfert du pouvoir aux évolués se sont déroulées en deux étapes : la première étape fut consacrée aux problèmes politiques, et la deuxième aux problèmes économiques. A la table ronde politique, les évolués congolais sont parvenus à former un front commun pour exiger le transfert légal du pouvoir politique à la date du 30 juin 1960.

La table ronde économique fut manipulée par les Belges et négligée par les Congolais qui, pour la plupart, se sont fait représenter par des techniciens. Le Ministre des colonies chargé des affaires ayant des intérêts au Congo, entant que président de la table ronde économique, il représentait à titre officiel l'Etat belge, mais à titre privé, il ne pouvait pas ne pas défendre les intérêts de grandes compagnies auxquelles il était lié. La stratégie de la nouvelle dépendance organique du Congo à la Belgique était de résilier ou de perpétuer l'appropriation privatrice de dividende national sous couvert de l'aide à la coopération entre le Congo-Kinshasa et la Belgique.

Il est important de souligner que, les deux tables rondes se termineront en recommandations diverses. Le gouvernement belge, par décret royal, publia la loi fondamentale, la nouvelle constitution appelée à remplacer la charte coloniale léguée par Léopold II. L'histoire se répétant, sans néanmoins se ressembler en tous points. Tout comme en 1908, Léopold II s'est assuré de légiférer et d'organiser les structures du Congo Belge, l'Etat belge s'assura en 1960 de légiférer et d'organiser les structures futures de la

République du Congo et leurs animateurs. Ceci en conformité toujours avec les obligations internationales imparties aux métropoles européennes. Cette fois-ci, les héritiers n'étaient pas des étrangers mais les natifs du pays, natifs sortant d'une catégorie sociale privilégiée ; classe des évolués habitués à collaborer avec les maîtres.

C'est dans un contexte de surveillance qu'on procéda à l'organisation des élections législatives, à l'occasion desquelles apparût la prolifération des partis politiques (130 au total). Des partis éphémères puisque circonstanciels et très fragmentés. Ils étaient également sans assises véritablement nationales parce que n'ayant pas eu le temps de s'implanter dans les milieux ruraux. Le manque d'idéologie et l'absence d'une expérience expliquent, par ailleurs, leur faible implantation. Elles s'attelèrent à l'élection du président de la République en la personne de Joseph Kasa-Vubu et à l'investiture du gouvernement à la tête duquel avait été nommé Patrice Emery Lumumba.

La mainmise de la métropole sur les nouvelles institutions occasionnera la crise, une semaine après la proclamation de l'indépendance. Ce qui confirme les dires de Mbaya J. Kankwenda⁸ bien que la période coloniale s'arrête officiellement en 1960, en réalité, la désorganisation des structures institutionnelles durant la période de cinq premières années, démontre bel et bien une continuité de l'Etat compagne.

I. 4. De la prise du pouvoir sous Joseph Désiré Mobutu

Préparé dans la nuit du 24 novembre 1965, le coup d'Etat a été annoncé le matin du 25 novembre par le porte-parole du Haut Commandement Militaire, comme le souligne Cornevin Robert.⁹

Dans son communiqué de prise de pouvoir, ce dernier démettait le président de la République et le gouvernement, mais maintenait le parlement en place. Le général Mobutu remplaçait le président Kasa-Vubu à la tête de l'Etat tandis que le général Mulamba était nommé premier ministre.

⁸ KANKWENDA M. J., *L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa*, ICREDES, Kinshasa Montréal-Washington, 2005, p. 39.

⁹ CORNEVIN R., *Histoire du Congo des origines préhistoriques à la RDC*, éd. Berger Levyvault, Paris, 1970, p. 102.

Le Haut Commandement Militaire déclara pouvoir maintenir les institutions démocratiques de la république telles que prévues dans la Constitution de Luluabourg. Il prétendit également garantir les droits et les libertés des citoyens. Il s'engage à ne pas installer une dictature et de limiter la prise du pouvoir à cinq ans : « Le Haut Commandement de l'armée souligne avec forces que ses décisions n'auront pas pour conséquences une dictature ».

Nous constatons, une fois de plus que la voie utilisée pour accéder au pouvoir reste illégale... Un coup de force, parce que le Haut Commandement n'était pas un organe ou une structure institutionnelle prévue pour la destitution du président de la république et du gouvernement... en lieu et place de la motion de censure et/ou démission.

I. 5. De la prise du pouvoir sous Laurent-Désiré Kabila

L'avènement de Laurent-Désiré Kabila à la magistrature suprême au Congo-Kinshasa fut une énigme entre le hasard et la planification note bon nombre des auteurs.

En effet, c'est depuis 1990 que les Américains étaient informés de l'état de santé du Président Mobutu, et surtout, ils étaient au courant de la déliquescence de son armée, composée des troupes hétéroclites, de moins en moins motivées, dirigée par des généraux corrompus, passant plus de temps à trafiquer des armes ou à faire des affaires avec des commerçants libanais qu'à se soucier du moral ou de l'état d'équipement de leurs troupes.

C'est ainsi, la catastrophe représentée par l'irruption des centaines de milliers de réfugiés rwandais fuyant la victoire du Front Patriotique Rwandais (FRP), sous silence radio des autorités zaïroises de l'époque et leur installation dans des camps éparpillés tout le long de la frontière des deux Kivu avec le Rwanda a amené les ressortissants et autochtones zaïrois de l'époque du grand Kivu, de penser qu'un plan visant à la constitution au Zaïre d'un « Hutuland » soutenu par le Président Zaïrois, allait être mis en route par ces réfugiés venus à l'aide de leurs frères hutu.

Dans leurs esprits, l'invasion des réfugiés ne constituait qu'une sorte d'accomplissement prophétique inscrit dans l'histoire vécue des relations tendues entre autochtones et immigrants Rwandais.

Les fantasmes de la République des volcans ou de Hutuland vont pouvoir s'actualiser véritablement dans le contexte d'énormes chancres de banditisme que constituant les camps de réfugiés hutu d'où des attaques sont menées non seulement vers le Rwanda voisin mais aussi à l'intérieur du Kivu.

De leur côté, le pouvoir ruandais, était fragilisé par le génocide. Pas plus qu'elle ne l'est pour parrain Museveni, le Président ougandais dont les zones frontalières sont la proie des bandes de petits ou moyens seigneurs de la guerre, ougandais, soudanais et zaïrois établis à cheval sur les trois pays et où ils exercent des razzias fréquentes.

Cette situation donne l'opportunité aux deux grands warlords du moment à savoir : Museveni et Kagame de faire les mains basses sur le Congo-Kinshasa.

Voulant que, l'Est du Zaïre (Congo) cesse impérativement de faire peser une menace guerrière, ceux-ci vont joindre leurs efforts pour pacifier la région. Ils constatent que leurs intérêts ne sont pas que géopolitiques, le Kivu montagneux est aussi l'objet de convoitises dans les secteurs miniers (or) et agro-industriel (grandes plantations).

En outre, l'Est est aussi un territoire étrange où ils peuvent exporter un surplus de jeunes soldats en surnombre dans les armées ougandaise et rwandaise et qu'il faudrait normalement démobiliser, soit parce qu'ils veulent venger leurs frères tutsis, soit parce qu'ils y sont véritablement encouragés par le pouvoir rwandais, les jeunes banyamulenge, qui ont servi dans le FPR depuis 1990, vont donc être quelques milliers à s'emparer sans coup de feu de tout le Sud-Kivu en un temps record en y chassant une armée zaïroise de pillards qui ne veulent plus combattre.

Elles seront appuyées au Nord-Kivu par un mélange de soldats ougandais, des rebelles zaïrois Bangilima et Maï-Maï de même que de jeunes tutsi zaïrois dont les familles ont été expulsées à Masisi en 1994.

Pour nationaliser ou congoliser ce mouvement dit de "libération", Laurent-Désiré Kabila sera sollicité pour chapeauter cette curieuse "guerre de libération". Un ancien maquisard de la poche rebelle plus ou moins autonome et plus ou moins active de Fizi-Baraka, il s'est reconverti dans le commerce de l'or et de l'Ivoire tout en continuant à maintenir, dans le cadre de ses affaires et à partir de sa base en Tanzanie, des contacts quelques peu ambigus avec ses anciens "maquisards", tout en entretenant aussi des contacts discrets avec des chefs de guerre comme Yoweri Museveni et John Garang.

Ce dernier, refusa de se contenter de n'être que le chef d'une sécession régionale, vu sa vieille carrière de "rebelle nationaliste", va d'emblée se fixer comme objectif de chasser Mobutu, son régime (en totale déliquescence) et ses œuvres, en congolisant son armée par le recours à des jeunes exclus par la société zaïroise, aux héritiers des gendarmes katangais qui virent leur heure de gloire dans les années 60.

Quelques mois auront suffi à l'Alliance de Forces Démocratiques pour la Libération du Congo et Laurent-Désiré Kabila de conquérir le vaste Zaïre. Une campagne entamée à l'automne 1996 et clôturée avec triomphe le 17 mai 1997.

Nous retenons que, la conquête du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila, était autocratique, se traduisant généralement par l'autoproclamation, comme ce fut le cas de Mobutu après le coup d'État.

I. 6. De la prise de pouvoir par Joseph Kabila

L'autoproclamation de la prise de pouvoir par Joseph Kabila à la suite de l'assassinat du feu président LD Kabila, avait laissé penser aux ténors de la "révolution" du 17 mai qui avaient planifié cette succession aux allures monarchiques, à une continuité, s'il faut s'en tenir aux déclarations officielles et était perçue comme une capacité autorégulatrice du régime après la disparition inopinée de son concepteur à l'effet de préserver les acquis de la « révolution du 17 mai 1997 ».

Selon Kakwenda, Joseph Kabila n'aurait pas été « désigné » lors d'une réunion de haut sommet de la hiérarchie de l'Etat à la mort de Laurent-Désiré Kabila, moins encore par un testament inexistant de ce dernier. Après

des conciliabules avec les pays étrangers qui appuyaient le feu M'zée L.D. Kabila, dont le Zimbabwe en particulier, Joseph Kabila rentra rapidement à Kinshasa tout en continuant ces conciliabules. Nous retenons que la transmission du pouvoir a été déterminée par le fait et la légitimité des armes, comme sous occupation léopoldienne, avec les expéditions de Stanley.

C'est ainsi, dès sa prise du pouvoir, Joseph Kabila, sous la mouvance des puissances de Berlin, a mené des actions marquant sa prise de distance vis-à-vis de l'orientation idéologico-politique déviationniste de son prédécesseur. Sa vision de l'économie, du processus de paix et de la diplomatie démontre bien cette rupture.

Au plan socio-économique, le gouvernement est loin de mobiliser toutes les forces vives dans la production afin d'améliorer par le travail, les conditions des vies des populations, les soins médicaux et l'éducation qui restent aléatoires. Néanmoins, des mesures ont été prises pour stabiliser l'économie en vue de sa relance.

La libération des activités économiques a été effective, autant que la circulation concomitante des devises étrangères et des Francs Congolais. Le commerce de diamant et d'autres matières précieuses ont été libéralisés... l'un des fondamentaux du prescrit de l'acte de Berlin... L'exécution des dépenses s'est faite sur base de caisse et non au recours à la planche à billets et a conduit à la stabilité relative des prix intérieurs et du taux de change. Ce qui a cassé la spirale de l'hyper inflation et amené le FMI, dans le cadre du programme intermédiaire renforcé (PIR), à donner son satisfecit.

Dans la foulée de cette libéralisation, et sous la mouvance des bailleurs des fonds, le président Joseph Kabila a promulgué un nouveau code minier et celui des investissements pour marquer la politique de la porte ouverte ou la compagnisation de l'Etat au Congo-Kinshasa exigée par les puissances de Berlin.

II. ISOMORPHISMES LEOPOLDIENS DU POINT DE VUE DE BUT DU POUVOIR

II. 1. But de la prise de pouvoir par Léopold II

Léopold II était avant tout un entrepreneur et homme d'affaires, un chef ambitieux que son rôle de monarque constitutionnel dans la Belgique ne satisfait guère. Il tenait donc à posséder son propre empire pour y assouvir sa soif de domination étant donné, qu'il possédait une fortune immense, 5 millions de franc-or d'héritage qu'il voulait fortifier.¹⁰ Le roi des Belges avait acquis le Congo en vue de l'exploiter comme tout homme d'affaires, d'où la nécessité d'instaurer un « Etat compagnie », qu'il appelle « Etat Indépendant du Congo ».

Cette mise en coupe réglée du Congo-Kinshasa donna l'occasion à Léopold II de réaliser des bénéfices plantureux. Le Domaine de la Couronne particulièrement lui permit de se faire une immense fortune individuelle qu'il a utilisée dans l'embellissement du Palais royal, l'aménagement du port d'Ostende, dans l'achat des châteaux et des bateaux, dans les divertissements et rien pour sa compagnie-Etat.¹¹

II. 2. But de prise de pouvoir par la Belgique

La France, en reconnaissant l'AIC à la conférence de Berlin, à qui elle abandonne la rive gauche du Stanley Pool, avait obtenu en contrepartie le Kouilou Niari, les bassins de l'Oubangui et le fameux droit de préférence ou de préemption...

Mais, lorsque le roi fut poussé à céder son empire à la suite des atrocités et crimes commis au Congo, le roi préfère céder le Congo (son Etat compagnie) à la Belgique plutôt qu'à la France.

On se souvient de son testament datant de 1890, dans lequel ce dernier, pour obtenir un prêt, avait promis de céder ses possessions (Etat compagnie) à la Belgique... La lettre qui accompagna le testament royal adressé au premier Ministre par le roi, lue devant la chambre des

¹⁰ *Ibidem*, p. 56.

¹¹ ZALA N'KAZA ZALA, N'KANZA L., *Les origines sociales du sous-développement politique au Congo-Belge. De padroado à la loi fondamentale*, PUZ, Kinshasa, 1985.p. 189.

représentants le 21 juillet 1890, reste éloquente, sur la complicité des intérêts privés du roi et des intérêts futurs de sa patrie la Belgique.

Ceci prouve à suffisance, que le roi des Belges avait acquis le Congo dans le but d'instaurer son Etat compagnie afin de l'exploiter à son propre profit d'abord, et ensuite à celui de son pays la Belgique.

II. 3. But de la prise de pouvoir par Joseph Kasa-Vubu

Durant la lutte pour l'indépendance, les politiciens congolais avaient pris en compte les revendications du peuple comme leur cheval de bataille, mais après l'émancipation, les leaders politiques assurés de remplacer les blancs se soucient peu des intérêts des masses populaires, entre autres des fonctionnaires, des militaires, et des paysans. L'africanisation des cadres de l'administration et la Force Publique est renvoyée à plus tard...¹²

En effet, selon les accords entre le nouveau gouvernement et la Belgique, les fonctionnaires belges et les officiers devaient demeurer au Congo ; d'où le mécontentement des agents congolais et des soldats, des gradés et des officiers de la Force Publique.

Quant aux paysans, exaltés par des promesses démagogiques et fallacieuses des pères de l'indépendance, ils s'attendaient à la disparition de toute contrainte et l'amélioration de leur niveau de vie. Or après l'indépendance, rien n'avait changé.

Devant cette impasse, Mutamba¹³ constate que face aux problèmes de l'émancipation, les congolais ont adopté trois attitudes qui les divisaient, à savoir : réactionnaires, progressistes et modérés.

II. 3. 1. Attitude réactionnaire

Se remarque par le refus d'assurer les acquis du système colonial, c'est-à-dire la modernité et l'unité du nouvel Etat. Cette attitude se réfugie

¹² BOUVIER, P., *L'accession du Congo à l'indépendance*, Solvay, Bruxelles, 1965, p. 88.

¹³ MUTAMBA MAKOMBO, J.M., *Du Congo-Belge à l'indépendance, des évolués et genèse du nationalisme*, éd. IFEP, Kinshasa, 1998, p. 38.

dans le retour au passé et se concrétise dans les sécessions, le séparatisme. On assiste ainsi à la résurgence des formes traditionnelles du pouvoir.¹⁴

II. 3. 2. Attitude progressiste

Elle vise à transcender le système politique incarné par Lumumba et les nationalistes. Elle est opposée au séparatisme et à l'inféodation extérieure. Les nationalistes ont pour but la lutte en faveur d'une véritable indépendance dans le cadre de l'Etat légué par les Belges. Ils veulent donc construire une nation pour l'épanouissement du peuple congolais.

II. 3. 3. Attitude modérée

Elle est celle des hommes politiques qui sont en faveur du système néo-colonialiste. Il s'agit des personnes sans assises populaires et qui recourent à l'armée, à la sûreté de l'Etat et au soutien extérieur pour s'emparer du pouvoir et gouverner, tout en sauvegardant les structures laissées par les Belges. Il se constate que c'est l'attitude dit modérée qui l'emporte au détriment des autres ce qui est une sorte de pérennisation de l'Etat compagne comme fut le cas du système Léopoldien.

II. 4. But de la prise de pouvoir par Joseph Désiré Mobutu

Après avoir perpétré le coup d'Etat, l'armée a mis en place son système en cherchant d'abord à se doter d'une légitimité, en restructurant le pays et en menant une lutte acharnée contre l'opposition politique et civile.

En effet, justifiant le but du coup d'Etat, les putschistes avançaient comme mobile avoué, le sentiment patriotique qui les aurait poussés à mettre fin aux querelles entre politiciens et l'incapacité de ceux-ci pour l'installation des institutions constitutionnelles prévues dans la constitution de Luluabourg.¹⁵

Mais il y avait également derrière ce beau mobile, les ambitions personnelles de Mobutu, homme politique avant tout, ancien secrétaire particulier de Lumumba et secrétaire d'Etat dans le premier gouvernement. Rentré dans l'armée à la faveur des mutineries militaires de juillet 1960, il

¹⁴ KALONJI D., *Ma lutte au Kasai, la vérité au service de la justice*, Barcelone, 1964, p. 39.

¹⁵ VERHAEGEN B. et VANSINA J., *Congo 1966*, CRISP, Bruxelles, 1966, p. 38.

avait déjà fait un premier coup de force le 14 septembre de la même année en neutralisant Kasa-Vubu et en formant son gouvernement des « commissaires généraux » composé de jeunes universitaires congolais.

Il avait également, comme mobile réel, la défense des intérêts des grandes puissances impérialistes afin d'avoir les mains mises sur le Congo, pour la protection de leurs intérêts hégémoniques.

C'est ainsi, malgré le bon discours nationaliste de départ ou opportuniste par moment, et qui reste théorique, en pratique on ne pouvait logiquement en attendre d'eux une vision ou une stratégie en rupture avec un « Etat compagnie ».

A l'exemple de Léopold II, Mobutu et son régime ont su jouer aussi bien sur le clavier de leur richesse personnelle accumulée grâce au bénéfice tiré de la résilience et de la perpétuation de cet Etat léopoldien, qui est un Etat-compagnie.

II. 5. But de la prise du pouvoir par Laurent Désiré Kabila

Circonscrire le but de la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila, nous dicte impérieusement l'obligation de répondre à quelques questions pertinentes à savoir : qui avait armé Laurent-Désiré Kabila ? Et qui avait payé ou financé la guerre ? Et pourquoi ?

Il sied de noter que, durant leur campagne, les rebelles de l'AFDL n'ont pas été en manque d'armements. Leurs sources d'approvisionnement, nombreuses et variées, expliquent totalement l'étonnante rapidité de leur progression sur Kinshasa de ce fait, le but de la prise du pouvoir.

Il y avait bien sûr les habituels circuits de contrebande auxquels le maquis de Kabila a fait appel durant de nombreuses années. Deux compagnies aériennes familières de l'aéroport d'Ostende, Sky Air Congo et la Seagreen, sont soupçonnées d'avoir effectué des livraisons de matériels militaires à Goma, peu après la prise de la ville par la rébellion de l'AFDL. Vers la même époque, des armes en provenance d'Afrique du Sud ont été livrées à l'Alliance, sous couvert de fournitures minières, par l'intermédiaire d'une firme basée en Angola.

Il est piquant de constater que ce circuit, bénéficiant vraisemblablement de complicités au sein des services secrets de Pretoria, alimentait également l'UNITA, qui allait bientôt devenir le principal frein à l'avancée de l'AFDL, et que ces armes transitaient par l'aéroport de N'djili à Kinshasa.

Une autre méthode d'acquisition d'armement, particulièrement avantageuse et largement utilisée par l'Alliance fut la récupération déguisée des matériels soit disant « abandonnés » par l'armée zaïroise en déroute. Ainsi, on cite le cas d'un avion chargé de munitions et abandonné sur la piste de Kalemie. En réalité, des officiers des FAZ ont, à plusieurs reprises, vendu leurs armes, munitions, camion et blindés aux forces adverses.

Néanmoins, que dire de rôle essentiel des pays voisins ? Le soutien de deux pays des voisins orientaux de l'ex-Zaïre s'est révélé décisif. Equipées et entraînées par Kigali plusieurs mois avant le déclenchement de l'offensive, les troupes de l'Alliance ont pu compter sur l'assistance rwandaise tout au long de la guerre, ce qu'avait confirmé l'ancien vice-président Kagame après la prise de Kinshasa. Même les organisations internationales avaient à leurs tours constaté que Kigali équipait les hommes de Kabila en armes légères, dont des fusils kalachnikovs et R-4.

Un autre soutien remarqué était celui de l'Ouganda qui a fourni à l'alliance de l'argent, de l'équipement en communication et du matériel. Des photos aériennes montrant des camions de l'armée ougandaise traversant la frontière ont été rendues publique par Kabila. Qu'elles consistaient surtout en munitions, pièces d'artillerie et véhicules blindés.

Alors qu'il contrôlait déjà la partie orientale du pays, Kabila a également bénéficié d'abondantes livraisons provenant du gouvernement angolais. Les premières fournitures ont été effectuées par pont aérien sur Kigali, d'où les armes étaient transférées par camion vers les fronts ouverts par les troupes de l'alliance.

Par ailleurs, un rapport des services secrets de l'armée met gravement en cause les Etats-Unis et la CIA qui auraient, plusieurs mois avant le déclenchement de l'offensive, apporté divers types d'assistances aux

rebelles, notamment en fournissant des fusils, mortiers et pièces d'artillerie, via des pays voisins. Il n'est pas inutile de rappeler que les régimes de Kigali et de Kampala étaient souvent considérés sous l'administration Clinton comme de proches alliés de Washington.

Au demeurant, bien qu'une grande partie des armes de l'Alliance aient été achetées auprès des officiers militaires de FAZ ou fournies par les pays alliés, il n'en demeure pas moins que l'acquisition des autres matériels militaires a demandé certains moyens financiers.

Ces moyens se sont accrus au fur et à mesure de l'avancée de rebelle Kabila, qui n'a pas attendu la fin de la guerre pour signer d'importants contrats avec des sociétés minières ou autres, alléchées par les gigantesques richesses naturelles du pays.

Certaines de ces firmes ont volontairement contribué aux dépenses militaires de leur « poulain ». Ainsi, ils avaient conclu un contrat d'un milliard de dollars plus d'un mois avant la prise de Kinshasa. L'Américain Minéral Fields, basée à Hope, Arkansas (Ville natale de Clinton), aurait avancé des fonds utilisés pour financer l'effort de guerre de l'Alliance, s'étant attribué une partie des activités de la Gecamines au Katanga, l'AMF avait poussé la politesse jusqu'à prêter un avion à celui qui n'était encore qu'un chef de guérilla.

Laurent-Désiré Kabila, aurait également bénéficié du soutien, à hauteur de 280 millions de dollars, de « mafias » colombiennes, libanaises et Israéliennes, actives dans le trafic d'or et de diamant et proches du président ougandais Museveni.

En outre, selon le rapport des services secrets belges cité plus haut, les Etats-Unis auraient alloué, une assistance secrète de 100 millions des dollars à Kabila, afin de contribuer au changement de régime.

Somme toute, est-il compréhensible d'admettre que tous ces financements et soutiens à la "guerre dite de libération" ont été fournis dans le but d'aboutir à la transmutabilité du système politique au Congo-Kinshasa ? Ou encore, l'option de guerre prise par les alliés de l'AFDL, avait pour but réel

d'instaurer un mode de gouvernance, qui s'occuperait de bien-être des congolais ?

Ceci, nous approche à notre hypothèse, qui consiste de considérer, le changement de système opérer une fois de plus au Congo-Kinshasa, d'être perçu comme une dilution dont le but essentiel est le maintien et la perpétuation de l'Etat compagnie et de ce fait, freine toute transmutabilité.

II. 6. But de la prise du pouvoir par Joseph Kabila

Joseph Kabila qui a succédé à L.D. Kabila en 2001, n'est pas arrivé à doter le pays d'une véritable armée républicaine capable de sécuriser les frontières poreuses, même avec la présence et le soutien des forces de maintien de la paix des Nations-Unies.

Alors que le rôle de tout gouvernement est de veiller à la sécurité de ses citoyens et d'améliorer leurs conditions de vie socio-économique, en RDC sous Joseph Kabila, une frange très minime de la population (notamment les bronzes du régime, de la même manière que sous Léopold II et sous Congo Belge avec les agents coloniaux (Blancs) ou encore sous Kasa-Vubu avec les évolués, ou sous Mobutu avec les dignitaires du MPR ou enfin sous M'zee Kabila avec les dignitaires de l'AFDL et leurs courtisans, qui s'enrichissent sans se soucier de la pauvreté de la population qui crève de faim. Joseph Kabila et ses courtisans amassaient d'immenses richesses un peu partout dans des paradis fiscaux, pendant que la population croupissait dans une misère indicible et vivait avec moins de 1 dollar US par jour. Chaque jour qui passe voit des milliers de Congolais et surtout des enfants mourir des maladies pourtant susceptibles d'être éradiquées. L'espérance de vie des Congolais ne cesse de diminuer, étant donné les conditions d'insalubrité absolument effroyables, le manque général des services de santé préventive et l'accès limité aux soins de santé de qualité.

Malgré tous ces atouts potentiels pour pouvoir exercer une influence politique et diplomatique déterminante sur la scène continentale et même mondiale, force est de constater que Joseph Kabila n'a pas nourri des hautes ambitions sur le plan continental et même international pour le Congo-Kinshasa ou ses concitoyens. Les Congolais sont totalement absents des

grandes institutions internationales. Les rapports de forces dans la sous-région ont considérablement changé au profit de certains pays ambitieux qui se servent des ressources naturelles congolaises pour asseoir leur influence continentale et exercer une domination sur la RDC, c'est qui atteste que les atouts du Congo-Kinshasa ont été exploités aux profits des autres.

En revanche, il appert que Joseph Kabila a fait une appropriation privatrice de la richesse du pays, faisant ainsi de l'Etat du Congo-Kinshasa une compagnie comme ce fut le cas sous Léopold... Plusieurs rapports des ONG internationales et organismes internationaux ont relevé le fait que Joseph Kabila se comportait en marchand et contrebandier avec l'Israélien Dan Gether, un négociant de diamants. Les deux hommes seraient propriétaires d'un empire de plus de 70 entreprises en RDC nommée Glencore.

Ces entreprises sont actives dans les mines, les banques ou les hydrocarbures, selon l'ONG Suisse Public Eye. L'entreprise Glencore, non seulement, avait pour activité de négoce, courtage et d'extraction de matière première, et aussi était chargée de corrompre certaines personnalités publiques. Cette corruption portait sur les attributions de parts dans des mines de cuivres et de cobalt, des tours de passe-passe qui auraient été arrangés par Gether. Nous notons, plus qu'ailleurs, les commerces et la politique s'entremêlent, l'une de caractéristique de l'Etat-compagnie.

Joseph Kabila et ses courtisans ont continué à chercher les rentes de dividende national pour leurs bénéfices privés et ceci s'opère dans un contexte qui neutralise les avantages de toute la population (Sorcellerie sociale), et rend la poursuite des gains individuels compatibles, avec celle du bien-être public.

III. ISOMORPHISMES LEOPOLDIENS DU POINT DE VUE DE LA PERTE, TRANSMISSION ET INTERNATIONALISATION DES QUESTIONS DU CONGO

III. 1. Du point de vue de la perte du pouvoir sous Léopold II

Il faut noter l'existence de l'influence de deux forces qui ont contribué à cet état des choses, à savoir : une force centrifuge ; et l'autre centripète ou internationalisée.

III. 1. 1. Forces centrifuges

C'est à la suite de la mobilisation d'autres puissances contre l'oppression subie par les autochtones que l'Etat compagnie de Léopold II sera cédé à la Belgique qui en fera une colonie. Au demeurant, le système instauré par le roi Léopold II avait entraîné plusieurs abus qui n'étaient pas de simples incidents mais des conséquences liées aux régimes appropriatif et privatif mis en place.¹⁶

Il s'agira de noter le fait que l'appropriation privatrice des terres était une escroquerie d'autant plus que la notion des terres vacantes est ignorée des Congolais ; même la forêt la plus étendue a ses propriétaires ; le recours aux corvées, essentiellement le portage à la réquisition des vivres et au travail forcé sans contre-parties s'apparentait à l'esclavage et rappelait d'une façon étrange les pratiques des Arabes dont les Européens prétendaient être venus débarrasser auprès des Congolais.

En effet, l'impôt en nature était considéré aux yeux des Congolais comme un tribut qu'ils payaient aux conquérants européens, de la même manière qu'ils avaient fait vis-à-vis des traitants esclavagistes ; les primes accordées aux agents de l'Etat en fonction du rendement en produits ainsi que l'usage de la force ont abouti à des sévices corporels (la chicotte), à des mutilations (les mains coupées) et à des assassinats. C'est suite à ces exactions que le caoutchouc du Congo fut appelé « caoutchouc rouge », c'est-à-dire rouge du sang des Congolais ; les déplacements fréquents de la population ont entraîné la propagation des maladies jusque-là plus ou moins inconnues sur l'ensemble du territoire congolais ; la maladie du sommeil, la

¹⁶ VANGROEN D., *Du sang sur les lianes Léopold II et son Congo*, éd. Didier, Bruxelles, 1986, p. 96.

lèpre, la variole, les maladies vénériennes etc. Ils ont causé également la famine à la suite de l'abandon des champs des cultures vivrières ; avec le temps, les produits de cueillette étant non renouvelables et devenant rares, on allait les chercher de plus en plus loin des villages ; d'où la pratique de la prise en otage des femmes et des enfants pour contraindre les hommes à revenir, ou des expéditions punitives pour châtier les récalcitrants dont les mains coupées étaient ramenées comme trophées et preuves de la punition.

Par ailleurs, le Congo fut dépeuplé sous le régime de Léopold II, les chiffres des pertes en vies humaines varient selon les auteurs, de quelques centaines des milliers à dix millions. Mais un fait reste certain, la population autochtone avait diminué au moins de moitié, à la suite des violences, de la perturbation des modes de vie, de la destruction des habitats et des cultures, de la famine et des exodes. Ce vide démographique mettra des décennies à être comblé.

Ainsi, ces mauvais traitements amenèrent des Congolais à la fuite en forêt où ils étaient exposés à la famine et aux attaques des animaux sauvages, et surtout à la révolte... (Batetela, Mines de Gécamines...).

III. 1. 2. De la force centripète (internationalisation)

Dès 1896, des rumeurs circulaient déjà sur les atrocités au Congo-Kinshasa. Elles provenaient des missionnaires protestants anglais et américains, les premiers à s'y être implantés avant même la création de l'EIC. Informés des abus du système Léopoldien, certains milieux européens, en particulier, les hommes d'affaires de Liverpool qui avaient des comptoirs au Congo-Kinshasa, réagirent fortement. Ils dénoncèrent la violation des clauses de l'Acte de Berlin sur la liberté de commerce.

Cependant, Edmund Dine Morel avec des commerçants de Liverpool réclamèrent la fin du monopole instauré par Léopold II dans certains articles. Leurs pas ont été emboîtés par des écrivains comme Joseph Courant, l'auteur de « A la cour des techiebres », Mark Twain dans une satire intitulée « le soliloque du roi Léopold II » et Arthur Courant Doyle qui écrivait « le crime du Congo-Kinshasa ».

En 1903, le parlement britannique prit une résolution demandant au gouvernement de mener une enquête à propos de violation du traité de Berlin. Celui-ci ordonne à son consul à Boma, Roger Casement, de mener l'enquête.

En 1904, le rapport Casement confirma le bien fondé des accusations portées contre le roi des Belges¹⁷ et fut fondée la « British Congo Reform Association » animée par Edmund Dine Morel et Casement et soutenue par l'Association de lutte contre l'esclavage.¹⁸ D'autres nations européennes et les Etats-Unis suivirent le parlement britannique dans la demande d'une convocation des signataires de l'Acte de Berlin pour sa révision.

Lorsque les premiers soupçons virent le jour en 1896, Léopold II joua à la surprise ; il ignorait ce qui se passait dans son domaine ou dans sa compagnie. Il créa même une commission pour la protection des indigènes afin d'éliminer les abus. Et puis, en 1904, il mit en doute la réalité des exactions qu'il attribua à une campagne de propagande des Anglais et des protestants qui s'en voulaient aux catholiques belges. Il se lança ensuite dans des coûteuses campagnes de publicité en payant les journalistes. Le parlement belge s'empara à son tour de « l'affaire du Congo » pour éviter que la Belgique soit éclaboussée par les aventures de son roi. Il força Léopold II à créer une commission d'enquête indépendante. Celle-ci confirma, en 1905, les grandes lignes du rapport Casement.

L'opinion belge qui s'intéressait de plus en plus du Congo, voulait voir la richesse de la colonie profiter à toute la Belgique. Prenant prétexte du testament du roi datant de 1890 dans lequel ce dernier, pour obtenir un prêt, avait promis de céder ses possessions à la Belgique, elle exige la cession du Congo.

Cependant, le roi souverain refusa de s'exécuter, devant le rendement fructueux de sa compagnie Etat. Afin de s'attirer leurs faveurs, il accorda des avantages à ses compatriotes, à savoir : par une convention

¹⁷ STENGERS, J., *Congo, mythes et réalités, 100 ans d'histoire*, éd. Duculot, Paris- Louvain, 1989, p. 31.

¹⁸ ASCHERSON N., *Op.cit.*, p. 38.

signée avec le Saint-Siège en 1906, Léopold II cède le monopole de l'enseignement aux missions catholiques belges, moyennant des subventions aux écoles ainsi que des concessions de terre de 200 hectares par mission créée, qui furent réduits plus tard à 10 hectares. Il intéressa les milieux d'affaires belges et anglais dans les sociétés concessionnaires.

Malheureusement pour le roi, l'opinion belge avait appris avec frayeur que le Congo léopoldien était un véritable enfer... « Ce n'était point un Etat colonisateur, même pas un Etat tout court mais plutôt une entreprise financière qui, du Congo, ne percevait que les terres et pas les populations qui y habitaient ».

Dès lors, les milieux influents belges estiment que le seul remède consiste à annexer le Congo à la Belgique. Sous pression des Etats-Unis et de la France qui, appuyant la Grande-Bretagne, menacent de convoquer une seconde conférence de Berlin afin de retirer à Léopold II, les responsabilités qui lui ont été confiées en 1885. Eu égard à cette menace, ce dernier céda sans condition.

La Belgique qui avait boudé l'entreprise congolaise dans ses débuts, fut déterminée à lui arracher, même contre son gré, son « Etat compagnie ». Acculé, Léopold II céda son empire à la Belgique.

La proposition de la reprise du Congo par la Belgique est adoptée à la chambre le 06 février 1906. Le traité de cession est signé le 28 décembre 1907. Le vote de la chambre intervient le 20 août et celui du sénat le 09 septembre 1908. Le roi approuve le projet de la loi, le 18 octobre. Le transfert des pouvoirs est proclamé le 15 novembre 1908. Le roi Léopold II meurt un an après.

III. 2. Du point de vue de la perte du pouvoir sous Congo belge

Dans une Afrique en ébullition, les colonialistes belges se complaisaient à relever avec fierté le silence qui planait sur les possessions (Etat compagnie). Or, de la colonie modèle où il ne se passait rien, va surgir un des vents les plus violents d'émancipation radicale qui revendique une indépendance immédiate et totale sans transition.

Devant les destructions et les retards dans la mise en application de quelques réformes légères, les Congolais tirent la conclusion de la mauvaise volonté du colonisateur et son refus de faire accéder le Congo-Kinshasa à l'indépendance dans la concorde, alors, il va forcer la main aux Belges.

Jusqu'en 1956, les discussions sur les voies et les temps de l'émancipation se déroulent en dehors du Congo-Kinshasa et des Congolais. Mais à partir de cette date, ces derniers prennent le relais des revendications. Dès lors, le mouvement s'accélère pour aboutir en quatre ans, à l'indépendance la plus rapide qu'un pays d'Afrique ait obtenu, soutient Tshisungu.

Ainsi, l'indépendance du Congo était acquise, car la Belgique n'avait pas de choix ayant trop temporisé et tergiversé. Le mouvement nationaliste congolais, bien parti plus tard, a été le plus fort. En plus, la Belgique n'avait aucun moyen de résister par la force, elle craignait les pressions internationales par le risque d'une lutte armée comme dans les colonies portugaises. Malgré les risques de dérapage bien visibles en 1959, à cause de la surenchère des leaders politiques congolais, la Belgique a dû céder et donner l'indépendance à son ancienne colonie, à la suite de la pression interne des Congolais.

III. 3. Du point de vue de la perte du pouvoir sous Joseph Kasa-Vubu

La première république a failli amener le pays à la dislocation à cause de multiples crises qu'elle avait traversées. Il fallait trouver la voie adéquate pour forger une conscience nationale et rebâtir la nation. Tout semblait aller dans la voie démocratique étant donné que la constitution de Luluabourg avait balisé le chemin et les élections législatives remportées par le parti CONACO (Convention Nationale Congolaise) de Moïse Tshombe et ses alliés auguraient de la bonne marche du pays vers la démocratie.

Malheureusement, cette voie démocratique fut écartée par un coup d'Etat militaire au profit d'un régime autoritaire, suite à l'incapacité des hommes politiques de l'époque d'installer des institutions constitutionnelles

prévues dans la constitution de Luluabourg¹⁹, selon la version officielle des putchistes.

Nous confirmons avec Malu Malu, que l'image laissée par Kasa-Vubu est négative²⁰ : tout d'abord, sa responsabilité dans les crises et flottements qui ont marqué la vie politique du pays de 1960 à 1965, à la suite de ses nombreuses décisions non démocratiques, pas toujours conformes à la constitution. Ensuite, garant des institutions, il a lui-même contribué à leur déstabilisation et de manière répétitive... enfin, du fait de se considérer comme un nouveau Léopold II.

III. 4. Sous Joseph Désiré Mobutu

Les causes qui ont conduit au processus de la fin du régime MOBUTU sont d'origine externe et interne.

III. 4. 1. Causes externes

Qui peuvent être regroupées en trois ordres : premièrement, la perestroïka, mouvement déclenché en 1985 par le président de l'URSS, Michel Gorbatchev et qui a secoué tout le bloc communiste. Ce mouvement a eu des effets jusqu'en Afrique à cause de la similitude structurelle entre les régimes dictatoriaux africains à parti unique et ceux du monde communiste. Ainsi, le mimétisme des chefs d'Etat africains ne pouvait qu'entraîner la chute des régimes autocratiques, après la disparition du modèle de l'Est.

Deuxièmement, le discours de la Baule, prononcé par le président français François Mitterrand en 1989, à l'occasion de la conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique. Ce dernier avait lié l'aide de son pays aux Africains au progrès réalisé dans le processus de démocratisation. Troisièmement, les nouvelles alliances américaines avec les pays africains (Zimbabwe, la Tanzanie, Le Kenya, l'Ethiopie, l'Erythrée, l'Angola, l'Ouganda, Burundi et le Rwanda), reposaient beaucoup plus sur une préoccupation géostratégique.

¹⁹ KANYINDA LUSANGA, T., « Histoire politique du Congo », inédit, UNIKIN, 1995, p. 28.

²⁰ MALU-MALU J. J., *Le Congo Kinshasa*, Paris, 2002, p. 148.

III. 4. 2. Causes internes

Se résumant à la défaillance du régime de Mobutu qui est un échec politique et social ; et longuement décriée... dont : « les contradictions internes, l'excès de l'autocratie, l'usure du pouvoir, le marasme économique et social²¹ » qui le caractérisait.

Toutefois, malgré son déclin, le régime de Mobutu a mis sept ans pour disparaître. Ce long moment a vu les tentatives d'établissement de la démocratie échouer à travers la conférence nationale souveraine, et la crise générale s'amplifiait. Il a fallu une solution radicale pour couper le nœud gordien qui était devenue la crise congolaise.

La solution est la lutte armée. C'est ainsi qu'une rébellion triomphante de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL)²² arrive à Kinshasa le 17 mai 1997, sous la conduite de Laurent Désiré Kabila.

III. 5. Du point de vue de la perte du pouvoir sous Laurent Désiré Kabila

Propulsé à la tête de l'AFDL par l'Ouganda, Laurent-Désiré avait voulu s'émanciper, en voulant prouver à ceux-là même qui l'ont mis au pouvoir, qu'il était capable de pratiquer le devoir d'ingratitude, ou d'indépendance... Il croyait tirer profit de la disparition du commandant Kisase Ngandu, assassinat dont les lumumbistes l'accusent d'être responsable au même titre que ses alliés tutsi...

Produit d'un jeu au début entièrement dominé par les intérêts de Kigali, Kampala et ensuite de ceux des réseaux mafieux et des miniers américains... un lobbying dont le but était à tout prix de perpétuer l'Etat léopoldien (Etat-compagnie) au Congo-Kinshasa. Cherchant à imposer son propre agenda, Laurent-Désiré tombe dans le piège, de continuateurs de l'Etat compagnie léopoldien, qu'il était censé combattre. Notons qu'il accepta, en pleine guerre, de signer à Lubumbashi des contrats avec des sociétés minières américaines, entre autre Américain Minéral Fields, à condition

²¹ BREACKMAN C., *Le dinosaure*, éd. Fayard, Paris, 1991, p. 39.

²² VUNDUAWE TEMAHO, F., *A L'ombre du Léopard*, éd. Zaire libre, Bruxelles, 2000, p. 55.

qu'elles lui fournissent de l'argent frais dont il avait besoin pour mener la guerre jusqu'à Kinshasa, une fois au pouvoir, il n'hésita pas non plus, à remettre en cause les accords conclus suite aux pressions exercées par les sociétés.

Voulant se montrer beaucoup moins maniable qu'on ne l'avait supposé, en manœuvrant suivant sa logique, ses impératifs propres, d'un progressistes qu'ils s'efforçaient. Laurent-Désiré Kabila est parvenu d'enfreindre les directives de ses protecteurs supposés, c'est-à-dire Américains.

Qualifier par ces derniers « d'un missile non guidé » ou encore volontier isolent, Laurent-Désiré Kabila se rapprocha de la Chine, au grand déplaisir de l'occident, en affirmant que le modèle de développement de la Chine sinon son exemple politique méritait que l'on s'en inspire dans son pays. Des déclarations qui convainquirent ses alliés d'hier que l'homme était décidément incontrôlable.

III. 5. 4. Sous Joseph Kabila

Après seize ans de pouvoir dont le dernier mandat était censé s'achever le 19 décembre 2016, Joseph Kabila est resté encore deux ans de plus ne voulant pas organiser sa succession par des élections libres et transparentes. Sous son règne, les Congolais ont payé un lourd tribut à la conquête de la démocratie.

Le Congo-Kinshasa n'a connu que l'instabilité politique, la violence et l'insécurité caractérisée par une résilience et une perpétuation de la paupérisation croissante de la population, un bilan globalement désastreux, tant en termes de perte de vies humaines qu'en termes de développement socio-économique du pays. Sous les multiples pressions des manifestations et villes mortes et des externes des puissances que ce dernier a organisé les élections que lui-même ne sera pas candidat, contre son propre gré et celui de ses courtisans.

CONCLUSION

Le pouvoir politiques est pris dans le seul souci d'œuvrer pour la satisfaction des besoins d'intérêt général, les autorités exerçants ce pouvoir, doivent donc travailler ou agir pour quelque chose d'important et noble pour l'intérêt de tous. L'histoire du Congo depuis l'époque léopoldienne et post-léopoldienne est émaillée des antivaleurs et l'enrichissement de la métropole ou des dirigeants eux-mêmes au détriment de toute la communauté nationale. Les regards de ces derniers (dirigeants) n'en divergent pas moins, exactement comme Léopold II avec une conception d'un Etat-compagnie, d'où sa propriété privée.

Ces isomorphismes traversent les systèmes politiques 133 ans après avec le souci de perpétuer le système léopoldien dans la prise des pouvoirs de différents dirigeants et dans la perte des pouvoirs, voir même dans la gestion. Avec aucune intention de résilier avec système léopoldien ayant produit malheureusement des conséquences désastreuses pour l'Etat et le son peuple, fait recours à des actes d'une grande violence comme pour finalité, avoir la mainmise sur l'Etat et ses immenses richesses naturelles.

Le système léopoldien, traduit par la violence extrême et le non partage du Congo avec des congolais, ce qui a fait des congolais parmi les êtres inférieurs. Pour perpétuer le système léopoldien, les initiateurs du pouvoir (grandes puissances) ont besoin beaucoup plus des « nègres de service » que des hommes debout pour pérenniser le système.

De Léopold II en passant par Kasa-Vubu, Mobutu, LD Kabila à Kabila Kabange, rien que la production du modèle léopoldien. Les crimes de guerre, les pendoisons, les assassinats et crimes contre l'humanité commis dans différents régimes, s'inscrivent dans la logique des mains coupées et villages incendiés. La réduction au rang des vassaux, la tuerie de ses congénères pour servir les multi et les transnationales en est une façon de perpétuation de l'Etat-compagnie pour des intérêts des autres pendant que les congolais eux-mêmes ne jouissent des avantages ou des richesses du pays, au contraire, ils sont meurtri, vivent dans la misère indescriptible, sans logement, sans salaire décent pour ceux qui sont dans la fonction publique, sans

électricité ni l'eau potable... l'avenir est sombre et hypothétique pour un peuple vivant dans un scandale géologique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASCHERSON N., *The king Incimprated, Leopold II In the age of trusts*, Garden city N.Y. Doubleday, 1964.
- BOUVIER P., *L'accession du Congo à l'indépendance*, Solvay, Bruxelles, 1965.
- BRAUCH G., *Belgian Administration in the Congo*, Oxford University Press, London, 1961.
- BREACKMAN C., *Le dinosaure*, éd. Fayard, Paris, 1991.
- CATTIER F., *Droit et administration de l'Etat Indépendant du Congo*, éd. Larcier, Bruxelles, 1898.
- CORNEVIN R., *Histoire du Congo des origines préhistoriques à la RDC*, éd. Berger Levaault, Paris, 1970.
- KALONJI D., *Ma lutte au Kasai, la vérité au service de la justice*, Barcelone, 1964.
- KANKWENDA M. J., *L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa*, ICREDES, Kinshasa Montréal-Washington, 2005.
- KANYINDA LUSANGA T., « Histoire politique du Congo », inédit, UNIKIN, 1995.
- LICHELDE, *Léopold II*, éd. Universitaires, Bruxelles, 1947.
- MALU-MALU J. J., *Le Congo Kinshasa*, Paris, 2002.
- MUTAMBA M. J.M., *Du Congo-Belge à l'indépendance, des évolués et genèse du nationalisme*, éd. IFEP, Kinshasa, 1998.
- NGUYA NDILA C., *Indépendance de la RDC et les engagements antérieurs*, UNIKIN, Kinshasa, 1971.
- NZEZA K. J.P., *Léopold II le plus grand chef d'Etat de l'histoire du Congo*, L'Harmattan, Paris, 2018.
- STENGERS J., *Congo, mythes et réalités, 100 ans d'histoire*, éd. Duculot, Paris- Louvain, 1989.
- VANGROEN D., *Du sang sur les lianes Léopold II et son Congo*, éd. Didier, Bruxelles, 1986.
- VERHAEGEN B. et VANSINA J., *Congo 1966*, CRISP, Bruxelles, 1966.

VUNDUAWE TEMA KO F., *A L'ombre du Léopard*, éd. Zaire libre, Bruxelles, 2000.

ZALA N'KAZA ZALA, N'KANZA L., *Les origines sociales du sous-développement politique au Congo-Belge. De padroado à la loi fondamentale*, PUZ, Kinshasa, 1985.